

**FRANÇOIS
ALLAIN**

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES

133 40
955 25450



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
(APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE A2H
A LA SOCIETE 3 D Finance)**

19 septembre 2007

ARGOS

2, rue Hélène Boucher
78286 Guyancourt Cedex
(St-Quentin en Yvelines)
Tél. 01 30 57 23 23
Fax 01 30 64 41 12

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 25 juillet 2007 et portant sur l'apport de titres de la société A2H par Monsieur Didier DREYFOUS-DUCAS à la société 3D Finance, j'ai établi le présent rapport, tel que prévu par les articles L.223-9 et L.223-33 du Code de commerce.

Les biens apportés ont été valorisés dans le projet de contrat d'apport signé par l'apporteur et par la société bénéficiaire en date du 15 juin 2007. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier s'il y a lieu, les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les pratiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission :

. d'une part, pour apprécier la valeur des apports, pour m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et pour vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission,

. d'autre part, pour apprécier les avantages particuliers stipulés.

Mon rapport est organisé selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération envisagée et description des apports
- II. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- III. Conclusion

**I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE ET
DESCRIPTION DES APPORTS**

A- PRÉSENTATION DE L'OPERATION

1- Motifs de l'opération

Il est envisagé que Monsieur Didier DREYFOUS-DUCAS fasse apport à la société 3D Finance, société bénéficiaire de l'apport, de la totalité des parts qu'il détient dans le capital de la société A2H.

Cette opération devra se traduire par une augmentation du capital social de la société 3D Finance, les nouvelles parts créées rémunérant l'apport ainsi effectué.

2- Entités participant à l'opération

Monsieur Didier DREYFOUS-DUCAS

Monsieur DREYFOUS-DUCAS est le gérant de la société 3D Finance et détient actuellement 520 des 521 parts composant le capital social de cette société.

Il envisage d'apporter les 320 parts qu'il détient dans le capital social de la société à responsabilité limitée A2H (soit 40% du capital de la dite société).

3D Finance – Société bénéficiaire

La société 3D Finance est une société à responsabilité limitée (constituée en septembre 2001), dont le siège social est sis au 75, Avenue des Champs-Élysées à PARIS (8^{ème}).

Son capital de 8.000 Euros est composé de 800 parts de 10 Euros chacune.

3- Aspects juridiques et fiscaux

Sur le plan juridique, la société 3D Finance aura la propriété et la jouissance des parts de la société A2H au jour de la réalisation définitive de l'opération, qui correspond à la date de l'assemblée générale, prévue le 2007.

En échange de son apport ainsi effectué, Monsieur DREYFOUS-DUCAS se verra attribuer des parts de la société 3D Finance .

Les droits d'enregistrement afférents à cette opération sont en principe réduits à un droit fixe, sous condition d'un engagement de conservation pendant trois ans des parts ainsi reçues en rémunération des apports .

B- DESCRIPTION ET REMUNERATION DES APPORTS

1- Description des apports

Aux termes du projet de contrat d'apport signé en date du 15 juin 2007, les parts de la société A2H ont été évaluées à 2.172 Euros chacune, soit un apport effectué pour 320 parts de 695.040 Euros .

2- Rémunération des apports

Cet apport de 695.040 Euros sera rémunéré de la manière suivante :

. création de 664 parts nouvelles de 3D Finance de 15,2445 Euros chacune, attribuées à Monsieur DREYFOUS-DUCAS, soit un montant de 10.116 Euros

. prime d'apport de 684.924 Euros, correspondant à la différence entre la valeur d'apport des 320 parts d'A2H et la valeur nominale des parts nouvelles de 3D Finance (exprimée ci-dessus)

**II- DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES
APPORTS**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires conformément aux pratiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports, et notamment :

- j'ai pris connaissance de l'historique des sociétés concernées par l'opération, de leurs activités et de leurs perspectives (notamment A2H et ses filiales, ainsi que 3D Finance) .
- je me suis entretenu avec les responsables des sociétés concernées par la présente opération pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe.
- j'ai vérifié les méthodes d'évaluation des différentes sociétés concernées (à savoir, A2H et ses différentes filiales)
- j'ai procédé à une analyse des états financiers et des modalités retenues pour l'arrêté des comptes de ces différentes entités.
- je me suis assuré que les comptes annuels les plus récents des sociétés soumises à un contrôle externe avaient fait l'objet d'une certification sans réserve d'un commissaire aux comptes ou d'un réviseur légal ou contractuel.
- je me suis assuré qu'un état comptable de moins de trois mois avait été établi pour la société A2H.
- j'ai pris connaissance des opérations réalisées récemment pour m'assurer qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause l'opération envisagée ou ses modalités.

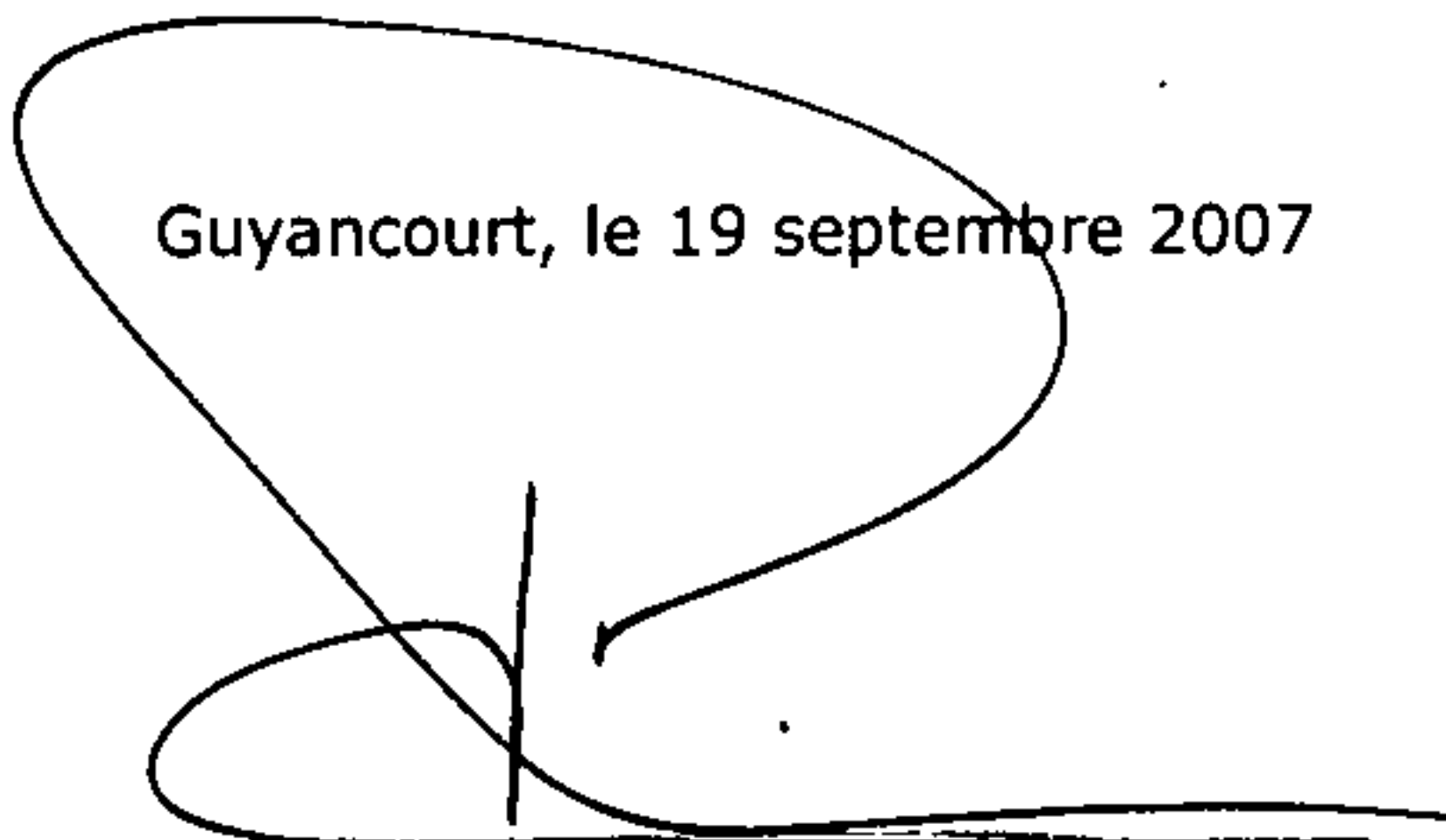
Au terme de mes travaux, je n'ai pas relevé d'élément significatif susceptible de remettre en cause la valeur globale des éléments apportés proposée.

Il ne m'a pas été signalé, et je n'ai pas relevé au cours de mes diligences, l'existence d'avantages particuliers.

III- CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports des 320 parts de la société A2H s'élevant à 695.040 €uros n'est pas surévaluée.

Guyancourt, le 19 septembre 2007

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, positioned above a horizontal line.

François ALLAIN